

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 17.02.2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : M. Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à M. Patrick LE MELLEDO

Secrétaire de séance : M. Sébastien CULINE

OBJET - COMPTE ADMINISTRATIF Commune 2022

Madame la Maire-Adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire, qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Après s'être fait présenter les comptes et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte administratif, et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

SECTION	RESULTAT DE CLOTURE de 2021	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVEST	45 731.08 €		-135 605.55 €	6 733.26 €	-96 607.73 €
FONCT	135 652.52 €		87 693.43 €		223 345.95 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 24/02/2023

L'Adjointe au Maire,
Magali TERUEL.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifié exécutoire par le Maire le : 24/02/2023
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 24/02/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	176 336,55	G	264 029,98
	Section d'investissement	B	166 965,95	H	31 360,40

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C	0,00	I	135 652,52
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	45 731,08
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=		=	
		= A+B+C+D	343 302,50	= G+H+I+J	476 773,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 733,26	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 733,26	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	176 336,55	= G+I+K	399 682,50
	Section d'investissement	= B+D+F	173 699,21	= H+J+L	77 091,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	350 035,76	= G+H+I+J+K+L	476 773,98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	6 733,26
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	4 195,20	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801	2 538,06	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.